



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **JEUDI 17 MAI 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Amandine TAVARES GOMES (à partir de la CM/18/055), Juan Carlos VEGAS (à partir de la CM/18/055)

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT (de la CM/18/051 à CM/18/054), Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Juan Carlos VEGAS (de la CM/18/051 à CM/18/054)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS - CM/18/051

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (cinq), avec obligation de respecter la proportion femmes/hommes des effectifs constatés au 1^{er} janvier 2018 (cf. décret n° 2017-1201 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Il fixe le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 (cinq), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et décide le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	29	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) - CM/18/052

A l'unanimité, Conseil Municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (cinq), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et fixe le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 (cinq), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	29	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DELIBERATION CONCORDANTE DES INSTANCES DU PERSONNEL POUR LA VILLE DU TRAIT ET LE CCAS - CM/18/053

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une délibération concordante pour la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail communs entre la Ville du Trait et le Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	29	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

AVANCEMENTS DE GRADE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/18/054

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2018 :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles, à temps complet
- la création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles, à temps complet

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Animateur, à temps complet
- la création d'un emploi d'Animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	29	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/18/055

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste de coordinateur vie associative et manifestations sportives à temps complet (35/35^{ème}) dans les conditions décrites plus haut et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif	C	8 (+1)	0

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRIMITIF VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - CM/18/056

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
D 6745-020 (Ch.67) : Subvention exceptionnelle	37 000,00 €		Subvention exceptionnelle pour la SEMVIT
D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues	- 37 000,00 €		
D 6555-251 (Ch.65) : Contribution au CNFPT (personnel privé d'emploi)	10 600,00 €		Prise en charge du Centre de Gestion - Dossier Mr GENET Bruno
D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues	- 10 600,00 €		
D 6745-520 (Ch.67) : Subvention exceptionnelle	960,00 €		Subvention exceptionnelle pour LES FOLASTRES
D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues	- 960,00 €		
D 615221-020 (Ch.011) : Bâtiments publics	- 7 950,00 €		Crédits supplémentaires pour règlement indemnités suite rupture de contrat pour motif d'intérêt général
D 6711-020 (Ch.67) : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	7 950,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	
<i>INVESTISSEMENT</i>			
D 2188-020 (Ch.21) : Autres immobilisations corporelles	-220 000,00 €		Système de vidéo-protection Ville dont frais d'études radio (avant installation des caméras) et fourniture pose des caméras
D 2315-020 (Ch.23) : Installations, matériel et outillage techniques	220 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 1 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 134 400,35 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES - CM/18/057

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 240,77€. Cette somme sera inscrite à l'article 6541 « Créances irrécouvrables ».

Exercice concerné	Montant
2016	76,35€
2017	42,17€
2017	122,25€
	240,77€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - CM/18/058

A la majorité (par 22 voix pour et 5 voix contre ; abstentions : 0) le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses en AP/CP suivantes :

AP n°3 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la RGPD : 40 000€ TTC

CP : 20 000€ TTC en 2018 / 20 000€ TTC en 2019.

Financement du projet :

FCTVA : 6 561€

Autofinancement : 33 439€

AP n°4 : Projet de plan de reprise des activités : 70 000€ TTC

CP : 60 000€ TTC en 2018 / 10 000€ TTC en 2019.

Financement du projet :

FCTVA : 11 482€

Autofinancement : 58 518€

AP n°5 Remplacement du parc informatique : 45 000€ TTC

CP : 15 000€ TTC en 2018 / 15 000€ TTC en 2019 / 15 000€ TTC en 2020.

Financement du projet :

FCTVA : 7 381€

Autofinancement : 37 619€

AP n° 6 Remplacement des ordinateurs du Centre Social la Zertelle : 6 500€ TTC

CP : 3 250€ TTC en 2018 / 3 250€ TTC en 2019.

Financement du projet :

FCTVA : 1 066€

Autofinancement : 5 434€

AP n°7 Travaux de la Chapelle St Eloi suite au nouveau marché : 758 000€ TTC

CP : 258 000€ TTC en 2018 / 500 000€ TTC en 2019.

Financement du projet :

FCTVA : 124 342€

Subventions allouées : 111 500€

Autofinancement : 522 158€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 22 contre: 5 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION EMY, SON COMBAT POUR UNE VIE - CM/18/059

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Emy, son combat pour une vie » d'un montant de 150,00 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

PARTICIPATION FINANCIERE AUX PROJETS DE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES ET SORTIES SCOLAIRES REGULIERES OU OCCASIONNELLES SANS NUITEE DANS LES ECOLES DU PREMIER DEGRE - CM/18/060

A l'unanimité, le Conseil Municipal abroge la délibération n° CM/15/018 du 20 février 2015 à compter de ce jour, et décide de verser une participation financière aux coopératives et associations des écoles de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de projets de sorties scolaires avec nuitées et sorties scolaires régulières ou occasionnelles sans nuitée, et précise que cette participation financière sera imputée au budget 2018 du Service Affaires Scolaires au compte 6574, sous condition de présentation de justificatifs : devis, factures, tout autre document engagement la dépense.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'AGREMENT CAF "BONS TEMPS LIBRES" POUR LE REGLEMENT DES PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES DE L'ACCUEIL JEUNES AU CENTRE SOCIAL - CM/18/061

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention « bons temps libres » concernant l'acceptation des bons temps libres comme moyen de paiement pour les prestations extrascolaires de la structure jeunes du centre social.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BOURSE AUX PERMIS 2018 - CANDIDATS RETENUS - CM/18/062

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile aux personnes nommées ci-dessous :

Liste initiale :

- Monsieur Steven ADAM
- Madame Alicia AOUSTIN
- Madame Mégane BAUDRIBOS
- Monsieur Alexis BOURALY
- Madame Emilie DENIS
- Madame Anaïs HEDIN
- Madame Tatiana LECOMTE
- Madame Francesca PIONNIER
- Madame Chloé ROSE
- Monsieur Nicolas VIRION

Liste d'attente dans l'ordre de préférence:

- Monsieur Gabriel BODELLE
- Monsieur Benjamin AOUSTIN

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE CAUX SEINE AGGLO, LA COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE ET LA COMMUNE DE LE TRAIT - ACCES PISCINE "BARRE Y VA" - CM/18/063

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention tripartite entre Caux Seine Agglo, la commune de Rives-en-Seine et la commune de Le Trait dans le cadre de l'accès à la piscine « Barre y va ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONTRAT DE PARRAINAGE AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DU TRAIT (SEMVIT) - 4E EDITION DES ESTIVALES - CM/18/064

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat pour l'événement des Estivales 2018 avec la SEMVIT en contrepartie du versement d'une somme de 1 500 euros.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°96 ET N°720 : CESSION DES TERRAINS DE TENNIS - CM/18/065

A la majorité (par 22 voix pour et 1 voix contre ; abstentions : 4), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre à Monsieur QUATRESOLS Claude la parcelle cadastrée section AI n°96 et 720 à 90 000 euros TTC. Les frais liés à cette vente sont à la charge de la Commune du Trait. Il est décidé de mandater un notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 22 contre: 1 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°35 - CM/18/066

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AN n°505 et AP n°175 d'une contenance totale de 436 m² au prix de 28 000 € à Monsieur TOPCU.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°45 - CM/18/067

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°192 d'une contenance totale de 509 m² au prix de 28 000 € à Madame BIDAULT et Monsieur DUPIR.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°73 - CM/18/068

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée AP n°214 d'une contenance totale de 823 m² au prix de 58 000 € à M. DIJON.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ETANG JEAN AGNES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/18/069

A la majorité (par 26 voix pour et 0 voix contre ; abstention : 1), le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Terrassement, réfection et sécurisation des berges, création d'un nouveau ponton et cheminements piétons (montant HT)	77 376€	Fonds de concours Métropole Rouen Normandie enveloppe A (espaces non métropolitains) pour 20% du montant HT	15 475.20€	16,67%
TVA	15 475.20€	Autofinancement HT	62 144.69€	66.93%
		FCTVA	15 231.31€	16.40%
Total TTC	92 851.20€	Total TTC	92 851.20€	100%

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter le Fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du Fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA COUVERTURE ET DE LA CHARPENTE DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME ET DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/18/070

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Restauration couverture et charpente de l'Église Saint Nicolas (montant HT)	76 386.79€	Fonds de concours Métropole Rouen Normandie Enveloppe C investissements touchant les bâtiments communaux (20% du montant HT)	15 277.36€	16.67%
		Département de Seine Maritime (20% du montant HT)	15 277.36€	16.67%
TVA	15 277.36€	Autofinancement	46 072.84€	50.26%
		FCTVA	15 036.59€	16.40%
Total TTC	91 664.15€	Total TTC	91 664.15€	100,00%

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Département de SEINE-MARITIME ainsi que le fonds de concours auprès de la Métropole ROUEN NORMANDIE.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord de la subvention et du fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	29	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait le 24 mai 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

